

Déclaration du professionnel de l'expertise comptable - OGD2

Je soussigné(e) : _____

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables, déclare que la comptabilité de :

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Adhérent(e) à l'**ARAPL Languedoc Roussillon**

- est centralisée ou surveillée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que les déclarations fiscales communiquées à l'Administration Fiscale et à l'**ARAPL Languedoc Roussillon** sont le reflet de la comptabilité.
- est conforme aux exigences de l'article 99 du CGI et est tenue selon :
 - La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978.
 - Le plan comptable de la profession de _____
prévu par la réglementation : ❶
 - retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées,
 - non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.
 - Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
 - Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI).

❶ Référence aux dispositions réglementaires.

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le : _____ A : _____

Signature de l'Expert-Comptable :

Désignation et cachet du cabinet comptable :